

Razzy HAMMADI
Député de la Seine Saint-Denis

Conseil Supérieur de
l'Audiovisuel
M. Michel Boyon
Président
39, quai André Citroën
75739 Paris cedex 15

Montreuil, le 26 novembre 2012

Réf :-n°2012-183/RH/LT

Monsieur le Président,

J'ai été récemment interpellé par l'Association « Les Sans Radio de l'Est Parisien » et par plusieurs habitants des villes de Montreuil et de Bagnolet au sujet de la qualité de la réception des bandes FM et de l'utilisation de la radio à leur domicile. Suite à l'examen approfondi de leur dossier, je souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'une intervention de votre part auprès du Comité de Surveillance Audiovisuelle.

Les perturbations, formant un trouble avéré de la jouissance, sont ainsi causées par l'émission excessive de plusieurs stations de la bande FM à partir d'antennes des tours des Mercuriales et d'autres stations de tailles plus réduites. En effet, de nombreux administrés demeurent contraints d'écouter nombre de radios sur la bande FM, en particulier les stations du service public de Radio France.

Ainsi, seul une vingtaine des radios parisiennes peuvent aujourd'hui être reçus dans des conditions parfois difficiles sur ce territoire. Les arguments opposés à cette action, tels que la prescription d'un trouble de longue durée ou la préservation de l'intérêt général des utilisateurs franciliens de l'espace hertzien, demeurent ainsi discutables à la vue des solutions à la disposition des pouvoirs publics.

L'arrêt de juin 2007 de la Cour d'Appel de Paris acte la réception perturbée sur la zone des stations de la bande FM dans une zone de 1,8 km autour du lieu d'émission, la responsabilité de situation revenant aux émetteurs situés sur les tours, et stipule que l'arrêt des émissions inférieures à 99,5 MHz permettrait une meilleure réception dans la zone considérée.

En septembre 2009, la situation aurait pu évoluer suite au rejet du pourvoi formé par TDF par la cour de cassation, mais aucune évolution ou intervention de vos services n'a pu faire l'objet d'un suivi. En tant que député de la Seine-Saint-Denis, je me permets donc de vous interpellier sur ce dossier.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, monsieur le Président, à mes sincères salutations.

Razzy HAMMADI